

Délibération DEL-CC-2025-016

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 JANVIER 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt huit janvier deux mille vingt cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (63)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérandère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Patricia YOU

**Pouvoirs (4)** : Jean Claude METAIS pouvoir à Emmanuelle MENARD, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Emmanuelle HERBRETEAU pouvoir à Sylvie RENAUDIN, Véronique VILLEMONTAIX pouvoir à Jean-François MOREAU,

**Absents (12)** : Jean Claude METAIS, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Marie-Line BOTTON, Julie COUTOUIS, Stéphanie FILLON, Muriel HELOU-DEVILLERS, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Véronique VILLEMONTAIX

**Date de convocation** : 22-01-2025

**Secrétaire de séance** : Gilles PETRAUD

## DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

### Lancement d'une démarche en faveur des haies bocagères - Plan de gestion durable des haies bocagères : accompagnement des agriculteurs et des gestionnaires de réseaux, valorisation des débouchés, plan de financement et demandes de subvention

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2021-061 du 11 mai 2021 portant sur le lancement du Schéma directeur des Energies Renouvelables et des Récupérations du Bocage Bressuirais ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2023-233 en date du 24 novembre 2023 portant sur le lancement d'une démarche en faveur des haies bocagères – Plan de Gestion Durable des Haies Bocagères auprès des agriculteurs du territoire ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2024- 132 du 2 juillet 2024 portant sur la validation du Schéma directeur des Energies Renouvelables et des Récupérations du Bocage Bressuirais ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2024-189 du 5 novembre 2024 arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

**Considérant** la convention établie avec l'ADEME Nouvelle Aquitaine n°20NAC0289 portant engagement du terroir en matière de transition écologique et fixant les termes du Contrat d'Objectif Territorial (COT) ;

**Considérant** le plan de paysage du Bocage Bressuirais et notamment l'objectif de qualité paysagère « à l'école du bocage » ;

**Considérant** le projet de territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais et notamment ses objectifs de :

- *Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique (Ambition 1 « un territoire attractif créateur de richesse et d'emploi ») ;*
- *Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire (Ambition 2 « un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources »)*

Il est rappelé l'accompagnement proposé aux agriculteurs du Bocage Bressuirais depuis le début de l'année 2024, à savoir :

- un cycle de formation en partenariat avec la Chambre d'Agriculture interdépartementale Charente-Maritime – Deux-Sèvres intitulée « Gérer et valoriser durablement ses haies pour l'atténuation du changement climatique en agriculture » (phase 1) ;
- un accompagnement dans l'élaboration de plans de gestion durable des haies bocagères (phase 2) ;
- la valorisation des débouchés issus de l'entretien des haies (phase 3).

Un plan de gestion durable des haies bocagères est un document conduit à l'échelle d'une exploitation agricole permettant de se projeter sur les cycles d'entretien, de plantation et de renouvellement des haies mais aussi de prélèvement de bois. Cet outil permet à l'agriculteur de rationaliser son temps de travail en étant plus efficient, de relier la gestion du maillage bocager avec le système d'exploitation (produits valorisables, etc.) et de développer les services rendus par les haies (brise vent, refuge pour les auxiliaires des cultures, maintien des sols, etc.).

Cette action permet de préserver le paysage bocager en adaptant sa capacité de résilience face au changement climatique et en encourageant une gestion pérenne des haies. L'enjeu est de le régénérer, d'éviter sa surexploitation ou son abandon, d'assurer son bon état sanitaire, d'anticiper les effets du changement climatique et de favoriser la captation carbone.

Certaines des subventions accordées par les partenaires étant accordées, il convient de mettre à jour le plan de financement associée à la phase 2 « déploiement des plans de gestion durable des haies bocagère » présenté dans la délibération DEL CC-2023-233 :

Dépenses	Total	Recettes	Montant	%
Phase 2 : déploiement des plans de gestion durable des haies bocagères	160 800 €	Région Nouvelle Aquitaine via Appel à Projet « Nature et Transition » (accordée)	69 120 €	43 %
		Europe – FEADER	49 395 €	31 %
		Agence de l'Eau Loire Bretagne (accordée)	10 125 €	6%
		<b>Reste à charge (autofinancement)</b>	<b>32 160 €</b>	<b>20 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>160 800€</b>		<b>160 800 €</b>	<b>100 %</b>

**Le Conseil communautaire est invité à :**

- **valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;**
- **solliciter en conséquence la subvention FEADER pour un montant de 49 395 € ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **30 JAN. 2025**

Notifié ou publié le **30 JAN. 2025**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

